

Pour identifier les informations obligatoires à la réalisation des DPE ventes et locations

Version 1^{er} avril 2013

TYPE DE BIEN	VENTE	
	CONSTRUCTION AVANT 01/01/1948	CONSTRUCTION A PARTIR DE 1948
MAISON INDIVIDUELLE	RELEVES DES CONSOMMATIONS (6.2)	CONVENTIONNELLE (6.1)
IMMEUBLE SANS COPROPRIETE	RELEVES DES CONSOMMATIONS (6.2)	CONVENTIONNELLE (6.1)
APPARTEMENT DANS UN IMMEUBLE AVEC CHAUFFAGE OU ECS COLLECTIF SANS COMPTAGE	RELEVES DES CONSOMMATIONS (6.2) OU CALCUL DES CONSOMMATIONS A PARTIR DU DPE DE L'IMMEUBLE (S'IL A DEJA ETE REALISE) ET DES COEFFICIENTS DE REPARTITION DES CHARGES	
APPARTEMENT DANS UN IMMEUBLE AVEC CHAUFFAGE ET ECS INDIVIDUEL OU COLLECTIF AVEC COMPTAGE	CHAUFFAGE RELEVES DES CONSOMMATIONS (6.2) ECS CONVENTIONNELLE	CONVENTIONNELLE (6.1)
BATIMENT A USAGE AUTRE QUE D'HABITATION EXCEPTER LES CENTRES COMMERCIAUX	RELEVES DES CONSOMMATIONS	
	6.3.A OU 6.3.A BIS 6.3.B OU 6.3.B BIS OU 6.3.C OU 6.3.C BIS	

ARRETE DU 8 FEV 2012 APPLICABLE 01/05/2013
CONVENTIONNELLE CORRESPOND A LA NOUVELLE
METHODE 3CL AVEC 60 CRITERES

TYPE DE BIEN	LOCATION	
	CONSTRUCTION AVANT 01/01/1948	CONSTRUCTION A PARTIR DE 1948
MAISON INDIVIDUELLE	RELEVES DES CONSOMMATIONS (6.B)	CONVENTIONNELLE (6.A)
IMMEUBLE	RELEVES DES CONSOMMATIONS (6.B)	CONVENTIONNELLE (6.A)
APPARTEMENT DANS UN IMMEUBLE AVEC CHAUFFAGE OU ECS COLLECTIF SANS COMPTAGE	RELEVES DES CONSOMMATIONS (6.B)	
APPARTEMENT DANS UN IMMEUBLE AVEC CHAUFFAGE ET ECS INDIVIDUEL OU COLLECTIF ET AVEC COMPTAGE	RELEVES DES CONSOMMATIONS (6.B)	CONVENTIONNELLE (6.A)
SI UN DPE A L'IMMEUBLE A ETE REALISE APPARTEMENT AVEC CHAUFFAGE COLLECTIF OU INDIVIDUEL	CALCUL DES CONSOMMATIONS A PARTIR DES RATIOS ANNUELS D'ENERGIE FINALE ISSUS DU DPE DE L'IMMEUBLE (6.A OU 6.B)	

ARRETE DU 8 FEV 2012 APPLICABLE 01/05/2013
CONVENTIONNELLE CORRESPOND A LA NOUVELLE
METHODE 3CL AVEC 60 CRITERES